



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 25 septembre 2012

THB-CP(2012)RAP8

COMITE DES PARTIES CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

8^e réunion du Comité des Parties
(Strasbourg, 11 juin 2012)

RAPPORT DE RÉUNION

Table des matières

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	4
Point 3 de l'ordre du jour : Echange de vues avec le Président du GRETA.....	4
Point 4 de l'ordre du jour : Examen des rapports du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Géorgie, la République de Moldova et la Roumanie	5
Point 5 de l'ordre du jour : Dates des prochaines réunions	6
Point 6 de l'ordre du jour : Prochaines élections de membres du GRETA.....	6
Point 7 de l'ordre du jour : Etat des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	7
Point 8 de l'ordre du jour : Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties.....	7
Point 9 de l'ordre du jour : Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties.....	7
Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses	8
Point 11 de l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions prises.....	8
Annexe I:	9
Annexe II	10
Annexe III	12
Annexe IV :	13
Annexe V :	15
Annexe VI :	18

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa 8^e réunion le 11 juin 2012 à Strasbourg. La réunion est ouverte par l'Ambassadeur Tatiana PÂRVU (Moldova), Présidente du Comité. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le Comité, figure à l'annexe I. La liste des participants à la réunion fait l'objet de l'annexe V.

Point 3 de l'ordre du jour : Echange de vues avec le Président du GRETA

2. M. Nicolas LE COZ, Président du GRETA, présente l'avancement des travaux du GRETA pour le premier semestre 2012. Il informe le Comité que le GRETA a effectué des visites dans sept Parties à la Convention depuis janvier 2012 (par ordre chronologique : Portugal, Lettonie, Malte, France, Pologne, Bosnie-Herzégovine et Norvège), achevant ainsi ses visites dans les pays du 2^e groupe de Parties à la Convention. Par ailleurs, presque tous les pays du 3^e groupe de Parties à la Convention ont répondu au questionnaire du GRETA avant la date limite du 1^{er} juin, ce qui devrait permettre au GRETA de commencer à organiser des visites dans les pays de ce groupe au second semestre 2012. Le Président du GRETA informe également le Comité que le GRETA a décidé de faire passer d'un à deux mois le délai accordé aux Parties pour faire des commentaires sur les projets de rapports du GRETA. Les trois pays ayant bénéficié de cette nouveauté ont respecté le délai imparti.

3. Le Président du GRETA évoque les récentes activités de coopération, en particulier la table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains organisée avec l'OSCE et le Secrétariat de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) le 18 avril 2012. Il espère que cet événement ouvrira la voie pour la signature et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, en particulier la Fédération de Russie, et les pays de la CEI ne faisant pas partie du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, M. LE COZ fait référence à sa récente présentation de la Convention et des activités anti-traite du Conseil de l'Europe lors d'un atelier régional organisé au Caire (Egypte) par la Ligue des Etats arabes et l'UNODC.

4. En ce qui concerne les futurs travaux du GRETA, M. LE COZ informe le Comité que le GRETA tiendra une réunion à Bruxelles les 10 et 11 septembre 2012, au cours de laquelle il examinera notamment les suites à donner à ses rapports. A cette occasion, le GRETA aura également un échange de vues avec le Groupe d'experts sur la traite des êtres humains (Commission européenne) et M^{me} Myria VASSILIADOU, Coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains (Commission européenne). Le texte intégral de la présentation du Président du GRETA fait l'objet de l'Annexe II.

5. La Présidente remercie M. LE COZ pour son exposé. M. Jo HØVIK (Norvège) fait part de la satisfaction des autorités norvégiennes concernant le professionnalisme avec lequel a été organisée la récente visite du GRETA en Norvège. L'Ambassadeur Joseph LICARI (Malte) demande si le délai de deux mois susmentionné est suffisant pour pouvoir faire des commentaires sur les projets de rapports du GRETA. Il dit aussi espérer que le GRETA prendra dûment en considération les commentaires des Parties sur le fond lors de la rédaction des rapports finaux, au lieu d'apporter de simples corrections linguistiques ou factuelles. La Présidente rappelle qu'à sa dernière réunion (30 janvier 2012) le Comité a décidé de demander au GRETA d'examiner la possibilité de faire passer d'un à deux mois le délai pour soumettre des commentaires sur les projets de rapports.

6. L'Ambassadeur Andrei TEHOV (Bulgarie) encourage le GRETA à établir un véritable dialogue avec les Parties et à tenir compte des arguments des autorités. Il note que la prolongation d'un à deux mois du délai accordé pour faire des commentaires sur les projets de rapports du GRETA est un point positif, tout comme la participation du Président du GRETA à l'atelier organisé par la Ligue des Etats arabes.

7. Le Président du GRETA explique que le calendrier du premier cycle d'évaluation serait remis en cause si les Parties avaient plus de deux mois de délai pour faire des commentaires sur les projets de rapports du GRETA. Il confirme que le GRETA est prêt à établir un dialogue constructif avec les autorités nationales et à tenir compte de leurs commentaires.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des rapports du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Géorgie, la République de Moldova et la Roumanie

4.1. Projet de recommandation à adopter concernant la Géorgie

8. Le Comité prend note du rapport final du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe par la Géorgie et des commentaires soumis par les autorités géorgiennes. L'Ambassadeur Mamuka JGENTI (Géorgie) présente des propositions d'amendement au projet de recommandation concernant la Géorgie (voir Annexe III). Lors de la discussion qui s'ensuit, les représentants de l'Espagne, de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni suggèrent qu'une autre formule soit trouvée pour la première proposition d'amendement (« Gardant à l'esprit l'occupation actuelle des régions de la Géorgie »). L'Ambassadeur Alain COOLS (Belgique) évoque l'énoncé utilisé dans le rapport du GRETA sur la Géorgie (paragraphe 12) comme une alternative possible.

9. Il est également noté que les amendements proposés par la Géorgie n'ont pas été diffusés à tous les membres du Comité avant la réunion (voir paragraphe 16 du rapport sur la 7^e réunion du Comité des Parties). Il est néanmoins relevé que les règles de procédure du Comité n'empêchent pas les membres de faire des propositions d'amendements lors de la réunion même. Les représentants de trois Parties suggèrent de reporter l'examen du projet de recommandation concernant la Géorgie à la prochaine réunion du Comité des Parties. Après la tenue d'un vote, le Comité décide de reporter l'examen du projet de recommandation concernant la Géorgie à sa 9^e réunion (12-13 novembre 2012).

10. L'Ambassadeur JGENTI souligne que les autorités géorgiennes attachent une grande importance à la mise en œuvre de la Convention et regrette qu'il faille reporter l'adoption de la recommandation concernant la Géorgie à la prochaine réunion du Comité des Parties. Il exprime également sa disponibilité pour des consultations avec la Présidente et le Vice-Président du Comité afin de trouver une solution à cette question avant la prochaine réunion du Comité des Parties. Le Comité accepte les autres amendements proposés par la Géorgie (voir Annexe III).

4.2 Projet de recommandation à adopter concernant la République de Moldova

11. Le Comité prend note du rapport final du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe par la République de Moldova et des commentaires finaux soumis par les autorités de Moldova. Mme Ecaterina BEREJAN, Secrétaire du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains, présente les mesures adoptées par les autorités de Moldova en matière de lutte contre la traite depuis la visite du GRETA. Elle note que le rapport du GRETA a été pris en compte dans l'élaboration du nouveau plan d'action national, qui a été approuvé lors de la réunion de juin du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains. Le texte intégral de la présentation de Mme BEREJAN fait l'objet de l'Annexe IV.

12. L'Ambassadeur Mamuka JGENTI (Géorgie) remercie le GRETA et les autorités de Moldova pour leur coopération fructueuse pendant l'évaluation. Il relève que l'impossibilité pour la République de Moldova d'exercer sa pleine souveraineté sur son territoire, qui a empêché le GRETA d'évaluer la lutte contre la traite sur le territoire échappant au contrôle effectif des autorités de Moldova, représente un obstacle sérieux à une lutte efficace contre la traite. Il note également que le Comité des Parties devrait promouvoir la Convention et prévenir les « trous noirs » sur le territoire des Parties, auxquels la Convention ne s'applique pas. L'Ambassadeur Stelian STOIAN (Roumanie) estime qu'il conviendrait d'encourager le GRETA à chercher à accéder aux territoires qui échappent au contrôle effectif des Parties. L'Ambassadeur Andrey TEHOV (Bulgarie) rappelle que, selon les principes du droit international, les autorités nationales ne peuvent être tenues pour responsables de n'avoir pu permettre au GRETA de remplir son mandat lorsqu'elles n'ont pas de contrôle effectif sur certains territoires. Il propose que le Comité exprime sa préoccupation d'une manière générale par rapport à tous les cas de figure dans lesquels le GRETA ne peut avoir accès à une partie du territoire des Parties se trouvant hors de leur contrôle effectif.

13. Le Comité adopte une recommandation à l'adresse des autorités de Moldova au sujet des mesures à prendre pour mettre en œuvre les conclusions du GRETA, et leur demande de l'informer des mesures prises pour se conformer à cette recommandation d'ici au 11 juin 2014.

4.3. *Projet de recommandation à adopter concernant la Roumanie*

14. Le Comité prend note du rapport final du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe par la Roumanie. L'Ambassadeur STOIAN (Roumanie) se félicite de la coopération et du dialogue entre le GRETA et les autorités roumaines. M. Romulus-Nicolae UNGUREANU, Directeur de l'Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains, présente les mesures déjà adoptées par les autorités roumaines à la suite du rapport du GRETA. Il note que les autorités roumaines ont l'intention d'utiliser les propositions du GRETA pour continuer à développer la lutte contre la traite au niveau national. M. UNGUREANU évoque également plusieurs propositions du GRETA au sujet desquelles les autorités roumaines ont un point de vue divergent quant à l'urgence des mesures à prendre. Le texte intégral de la présentation de M. UNGUREANU fait l'objet de l'Annexe V.

15. Le Comité adopte une recommandation à l'adresse des autorités roumaines au sujet des mesures à prendre pour mettre en œuvre les conclusions du GRETA, et leur demande de l'informer des mesures prises pour se conformer à cette recommandation d'ici au 11 juin 2014.

Point 5 de l'ordre du jour : Dates des prochaines réunions

16. Le Comité rappelle que sa prochaine réunion (la 9^e) aura lieu les 12-13 novembre 2012. En ce qui concerne la 10^e réunion, la Présidente propose qu'elle se déroule le 28 janvier 2013. Les membres du Comité ne pouvant cependant pas tous confirmer leur disponibilité, la date de cette réunion sera fixée ultérieurement.

Point 6 de l'ordre du jour : Prochaines élections de membres du GRETA

17. La Présidente rappelle que le Comité a convenu d'organiser l'élection de 13 membres du GRETA les 12 et 13 novembre 2012. Elle fait référence à la lettre envoyée par la Secrétaire exécutive de la Convention le 21 mai 2012 au sujet de la future élection, qui invite les 34 Parties ayant le droit de désigner des candidats à proposer des noms avant le 12 septembre 2012, soit deux mois avant le scrutin. La Présidente rappelle au Comité les principaux critères auxquels les candidats doivent répondre, à savoir être compétents dans des domaines liés à la lutte contre la traite des êtres humains, être indépendants et impartiaux, être disponibles pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions et posséder une bonne connaissance d'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe.

Point 7 de l'ordre du jour : Etat des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

18. Le Comité constate avec satisfaction que, depuis sa 7^e réunion (30 janvier 2012), la Convention a été ratifiée par deux Etats membres supplémentaires (l'Islande et la Finlande), ce qui porte le nombre total de ratifications à 36.

19. Le Comité invite une nouvelle fois les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, les Etats non membres ayant participé à l'élaboration de la Convention ainsi que l'Union européenne à signer et/ou ratifier la Convention. En outre, il appelle les autres Etats non membres à adhérer à la Convention.

Point 8 de l'ordre du jour : Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties

20. Mme Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive de la Convention, donne des précisions sur la table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains organisée le 18 avril 2012 à Saint-Pétersbourg (voir paragraphe 3). Cet événement a réuni une centaine de personnes (des parlementaires, des représentants des autorités chargées de la lutte contre la traite dans les Etats membres de la CEI, des universitaires et des représentants d'organisations internationales et d'ONG). La Secrétaire exécutive informe le Comité de l'organisation d'une conférence d'experts sur la question de la prévention de la traite, notamment dans les communautés roms, et les moyens de décourager la demande de services fournis par des victimes de la traite. La conférence se déroulera en Bulgarie à l'automne 2012. Mme NESTOROVA informe aussi le Comité de projets visant à examiner les moyens d'aider les 10 premières Parties à la Convention à mettre en œuvre les propositions du GRETA et les recommandations du Comité des Parties. Pour commencer, le Secrétariat a l'intention de proposer des tables rondes d'une journée avec les acteurs concernés de chaque pays, afin de discuter des activités de coopération éventuelles.

21. En outre, Mme Fatiha SAÏDI, Représentante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, informe le Comité qu'un avis de l'APCE sur les travailleurs migrants et l'exploitation de leurs services est actuellement en préparation.

Point 9 de l'ordre du jour : Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties

22. L'Ambassadrice Luisella PAVAN WOOLFE, Représentante l'Union Européenne auprès du Conseil de l'Europe, fait le point sur les activités de l'UE en matière de lutte contre la traite. Elle évoque la réunion entre la Coordinatrice européenne de la lutte contre la traite et le GRETA (juin 2011) et note que la Commission européenne a l'intention d'utiliser les rapports du GRETA, qui sont également mis en ligne sur le site anti-traite de la Commission européenne. Celle-ci a créé un groupe consultatif sur la mise en œuvre de la Directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, qui s'est réuni pour la première fois en avril 2012 et s'est penché essentiellement sur les questions de droit pénal. L'Ambassadrice PAVAN WOOLFE informe par ailleurs le Comité que la stratégie anti-traite de l'UE est sur le point d'être adoptée en juin 2012. Elle complétera la directive et énoncera des mesures concrètes et pratiques. La Commission européenne a également dressé une liste d'indicateurs communs en vue de collecter des données sur la traite. L'Ambassadrice PAVAN WOOLFE indique au Comité que la prochaine réunion du réseau de rapporteurs nationaux ou de mécanismes équivalents aura lieu le 17 octobre et sera suivie d'une conférence à l'occasion de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains (18 octobre), organisée conjointement par la Commission européenne et la Présidence chypriote. L'Ambassadrice PAVAN WOOLFE indique également que le deuxième rapport sur la mise en œuvre du Document d'orientation générale sur le renforcement de la dimension extérieure de l'UE dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains devrait être publié en décembre 2012.

23. Le Comité est informé que le Président du GRETA a participé en tant qu'orateur au séminaire de l'OSCE sur la dimension humaine consacré au cadre juridique de la lutte contre la traite des êtres humains, qui a eu lieu à Varsovie du 14 au 16 mai 2012. A cette occasion, M. LE COZ a également eu une réunion avec M. Ilkka LAITINEN, Directeur exécutif de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (Frontex). Durant cette réunion, il a été convenu que le GRETA et Frontex échangeraient systématiquement des informations ainsi que des rapports et documents pertinents et exploiteraient d'autres possibilités de coopération. Le Président du GRETA a également participé à une réunion stratégique sur la traite des êtres humains organisée par Eurojust les 26 et 27 avril 2012 à La Haye.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

24. Aucune autre question n'est examinée lors de la réunion.

Point 11 de l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions prises

25. Le Comité approuve les décisions prises lors de la réunion.

Annexe I:**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Echange de vues avec le Président du GRETA**
- 4. Examen des rapports du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Géorgie, la République de Moldova et la Roumanie**
 - 4.1. Projet de recommandation à adopter concernant la Géorgie
 - 4.2. Projet de recommandation à adopter concernant la République de Moldova
 - 4.3. Projet de recommandation à adopter concernant la Roumanie
- 5. Dates des prochaines réunions**
- 6. Prochaines élections de membres du GRETA**
- 7. Etat des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**
- 8. Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties**
- 9. Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties**
- 10. Questions diverses**
- 11. Adoption de la liste des décisions prises**

Annexe II

Point 3 de l'ordre du jour : Echange de vues avec le Président du GRETA

Présentation par le Président du GRETA

Je suis ravi de pouvoir tenir avec vous ce nouvel échange de vue afin de faire le point sur les récentes avancées du GRETA dans ses travaux.

Je me félicite tout d'abord au nom du GRETA que depuis notre dernière rencontre, en janvier dernier, des développements positifs aient enfin eu lieu en matière de personnel. Le secrétariat anti-traite s'est, en effet, vu renforcé par la venue de deux nouveaux administrateurs, l'un dans l'équipe assistant les experts dans l'évaluation des situations nationales, et l'autre pour mener des activités de coopération.

S'agissant précisément de son calendrier, le GRETA a désormais achevé l'ensemble des visites du deuxième groupe d'Etats parties à la Convention puisque depuis janvier dernier sept visites ont eu lieu (Portugal, Lettonie, Malte, France, Pologne, Bosnie-Herzégovine, et Norvège). Lors de sa prochaine réunion de la fin juin, le GRETA adoptera les rapports finaux sur la mise en œuvre de la Convention par l'Arménie, le Monténégro et le Royaume-Uni, ainsi que les projets de rapport sur la France, la Lettonie, Malte et le Portugal.

Presque tous les pays du 3^e groupe de 10 Parties à la Convention ont transmis leur réponse au questionnaire dans les délais, à savoir avant le 1^{er} juin. Grâce aux réponses déjà reçues, le GRETA pourra donc entamer les visites de ce nouveau groupe dès le second semestre de 2012.

Comme je l'avais déjà exprimé en janvier dernier, le GRETA est plus soucieux que jamais de faire évoluer ses méthodes de travail dans un effort constant de plus grande efficacité. A cet égard, à la suite de notre dernier échange, le GRETA a décidé d'accorder aux autorités non plus un mois mais deux pour formuler leurs commentaires sur les projets de rapport. Aussi cela devrait-il permettre de faciliter les consultations nécessaires en interne pour fournir l'ensemble des commentaires pertinents quant au projet de rapport dans les temps impartis, permettant ainsi qu'ils soient pris en compte par le GRETA dans la préparation de son rapport définitif. L'objectif est d'éviter que de nouvelles observations ne soient soulevées uniquement à l'occasion de la transmission du rapport définitif, alors même qu'elles ne peuvent plus être prises en compte dans le corps même du rapport. Je suis confiant que cette modification de la procédure contribuera à améliorer encore le processus d'évaluation du GRETA et à la dimension constructive du dialogue engagé avec les autorités. Un premier signe encourageant est que les trois premiers pays à qui ont été octroyés deux mois pour soumettre leurs observations sur les projets de rapport les concernant, à savoir l'Arménie, le Monténégro et le Royaume-Uni, l'ont tous trois fait dans les délais.

Également dans un souci d'efficacité accrue, et comme j'avais pu l'évoquer la dernière fois, trois groupes de travail ont été formés au sein du GRETA afin d'étudier (i) les mécanismes pour l'identification et l'orientation des victimes de la traite, (ii) les questions juridiques liées à l'interprétation de la Convention, et (iii) les moyens d'assurer l'harmonisation des évaluations du GRETA. Ces groupes de travail ont d'ores et déjà commencé leurs travaux au cours de la dernière réunion de mars dernier et les poursuivront à l'occasion de la 14^e réunion à la fin de ce mois-ci. Ainsi que j'avais pu vous l'annoncer la dernière fois que nous nous sommes entretenus, une réunion du GRETA se tiendra à Bruxelles en septembre 2012 dans le but d'étudier la façon dont pourrait être envisagé le suivi de ses rapports d'évaluation ; cette réunion sera aussi une excellente occasion de se pencher sur les résultats des travaux des groupes de travail sur les sujets que je viens d'évoquer. Le GRETA profitera d'ailleurs de cette réunion pour tenir un échange de vues avec le Groupe d'Experts sur la traite des êtres humains de la Commission européenne et le Coordinateur européen de la lutte contre la traite.

S'agissant des activités de coopération dans le domaine de la lutte contre la traite, la Secrétaire exécutive de la Convention vous fournira davantage d'informations dans la cadre du point 8 de l'ordre du jour. Permettez-moi néanmoins de vous dire quelques mots sur l'organisation d'une Table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains dans la Communauté des Etats indépendants (CEI) à Saint-Pétersbourg le 18 avril dernier. Cet événement, qui a été organisé par le CdE en coopération avec l'OSCE et l'Assemblée Interparlementaire de la CEI, a rassemblé une centaine de participants, y compris des parlementaires, des représentants des Etats membres de la CEI, des procureurs, des représentants des agences répressives, chercheurs et représentants des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales. La Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, dans des propos introductifs qui ont ouvert la table ronde, a rappelé le rôle pionnier du CdE dans la lutte contre « ce fléau abominable qui affecte des millions de femmes, d'hommes et d'enfants ». Elle a insisté sur le rôle joué par la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui constitue « un outil de lutte efficace offert aux États pour prévenir la traite, protéger ses victimes et poursuivre les trafiquants ». Pour ma part, j'ai souligné la valeur ajoutée de la Convention en tant qu'instrument de coopération, « véritable code de l'entraide répressive internationale ». Rappelant que les autorités judiciaires des États parties à ce traité sont tenues « de coopérer dans la mesure la plus large possible », j'ai mis en garde contre le fait que « retards et obstacles dans l'entraide répressive font le jeu des trafiquants et pénalisent gravement la sécurité et le rétablissement des victimes ».

Le GRETA espère sincèrement que cette table ronde aura permis d'enclencher un processus qui mènera à terme à la signature de la Convention par la Fédération de Russie, qui est actuellement l'un des quatre États membres du CdE à ne pas l'avoir encore fait.

En guise de conclusion, je voudrais à nouveau souligner l'importance du rôle du Comité des Parties dans le mécanisme de contrôle de l'application de la Convention, rôle dont le GRETA prend toute la mesure, et je me félicite de ce dialogue régulier et constructif qui s'est instauré entre nos deux organes.

Annexe III

Point 4 de l'ordre du jour : examen du rapport du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la République de Géorgie

Amendements proposés par la Géorgie

Représentation permanente de la Géorgie
auprès du Conseil de l'Europe
N° 7/157-12

Madame l'Ambassadrice Tatiana PÂRVU
Présidente du Comité des Parties
à la Convention du Conseil de l'Europe
sur la lutte contre la traite des êtres humains

Strasbourg, le 8 juin 2012

Madame l'Ambassadrice,

Faisant référence au projet de recommandation sur la mise en œuvre de la Convention par la Géorgie, que le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains doit adopter lors de sa réunion du 11 juin, je souhaite par la présente porter à l'attention des Etats parties à la Convention les amendements ci-dessous.

Gardant à l'esprit le paragraphe 12 du Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention par la Géorgie adopté par le GRETA à sa 12^e réunion en décembre 2011, nous proposons d'ajouter dans le préambule de la recommandation le nouveau paragraphe 8 qui suit : « Gardant à l'esprit l'occupation actuelle des régions de la Géorgie, qui empêche les autorités géorgiennes de mettre en œuvre les dispositions de la Convention, et le GRETA de couvrir la situation en matière de traite des êtres humains dans ces parties du territoire souverain de la Géorgie ».

Nous suggérons également d'ajouter les mots « à prendre des mesures supplémentaires visant » au début du paragraphe commençant par « à faire en sorte que les victimes de la traite soient systématiquement informées... ».

Au paragraphe commençant par « à traiter la baisse significative de poursuites... », nous proposons de remplacer « traiter » par « examiner ».

En guise de dernier paragraphe de la partie qui indique les domaines où des actions complémentaires seraient nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de la Convention par la Géorgie et avant la partie qui énonce les recommandations concrètes, nous proposons d'insérer ce qui suit : « - à continuer de rechercher des solutions pragmatiques dans l'intérêt de la lutte contre la traite des êtres humains dans les régions géorgiennes de Tskhinvali et de l'Abkhazie ».

Je vous prie d'agréer, Madame l'Ambassadrice, l'expression de ma très haute considération.

Mamuka JGENTI
Ambassadeur, Représentant permanent

Copie à M^{me} Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Annexe IV :

Point 4 de l'ordre du jour : examen du rapport du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la République de Moldova

Déclaration de M^{me} Ecaterina BEREJAN, Secrétaire du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains

Mesdames, Messieurs,

Nous savons tous qu'aucun pays n'est à l'abri de la traite des êtres humains. Presque tous les gouvernements se sont mobilisés pour prévenir et combattre ce phénomène, en insistant sur la « tolérance zéro » envers la traite, qui suppose notamment de ratifier la Convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains. D'ailleurs, la République de Moldova a été le premier pays à le faire.

Depuis la ratification de la Convention, le nombre d'infractions recensées a été divisé par deux et celui des victimes de la traite aidées par la Mission de l'Organisation internationale pour les migrations en Moldova a été divisé par trois. Ces indicateurs, combinés au renforcement de la capacité institutionnelle, à l'harmonisation de la législation et à l'adoption de politiques publiques, confirment que notre gouvernement rend des comptes et se concentre sur la lutte contre la traite et les autres infractions qui y sont associées.

En 2011, les organes décisionnels et les forces de l'ordre de la République de Moldova ont continué à rationaliser leurs efforts et objectifs conjoints pour combattre le phénomène de la traite par des moyens et mécanismes législatifs. Les politiques nationales visant à faire reculer ce phénomène ont été soutenues par la société civile et les organisations internationales, qui ont activement participé à la prévention et à la lutte contre la traite.

Selon le Rapport national sur la prévention et la lutte contre la traite pour 2011, près de 85% de toutes les activités du précédent Plan d'action national sur la prévention et la lutte contre la traite ont été menées ; les 15% restants ont été pris en considération lors de l'élaboration du nouveau plan d'action.

Parmi tout ce qui a été accompli aux fins de la prévention et de la lutte contre la traite, il est important de mentionner ce qui suit :

- La République de Moldova a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.
- Avec le soutien de partenaires, le gouvernement a construit trois salles spéciales conçues pour interroger les enfants, les victimes de la traite et bien sûr d'autres victimes et témoins d'infractions. Ces salles ont été construites au sein des cours d'appel et des parquets de district. Leur nombre augmentera bientôt conformément à la Stratégie nationale sur la réforme du secteur judiciaire, qui constitue un autre résultat important, même s'il n'est pas directement lié à notre mission.
- Le 6 juin, le gouvernement a adopté un projet de loi qui punira les « clients » de services sexuels (amende ou travail d'intérêt général).
- Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé (au nom de l'Agence nationale pour la transplantation) ont signé un mémorandum d'accord sur la prévention et la répression du trafic d'organes.
- Avec l'aide du ministère de l'Intérieur, la loi relative à la lutte contre la criminalité organisée a été adoptée puis intégrée dans le plan d'action, qui comprend un volet sur la prévention et la répression de la traite. Par ailleurs, la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à la création du Conseil national de coordination des activités de prévention et de lutte contre la criminalité organisée.

- Le ministère du Travail, de la Protection sociale et de la Famille a adopté un Guide sur l'identification des victimes et des victimes potentielles de la traite des êtres humains.
- Il a aussi rédigé un rapport important sur le Système national d'orientation, qui peut être consulté sur son site internet. D'après ce rapport, le Système national d'orientation a été étendu à toutes les régions de la République de Moldova et couvre donc désormais la totalité du territoire. Un résultat notable a été enregistré : en 2011, le Système national d'orientation a été mis en œuvre dans 20 villages de la région d'Ungheni, et en 2012 dans 30 villages de deux autres régions.
- Le processus de coordination des efforts a été renforcé avec la création d'un Secrétariat permanent du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains.
- Avec le soutien des autorités françaises, le Secrétariat permanent a organisé un atelier à Chisinau les 3 et 4 mai, dont l'objectif était de faire partager l'expérience française concernant la création et la gestion du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions. Pour l'instant, il faut réaliser une étude de faisabilité axée sur la capacité de la Moldova à mettre en place et à gérer un Fonds d'indemnisation des victimes de la traite, comme le GRETA l'a déjà suggéré.
- Parallèlement, le Secrétariat permanent a élaboré un nouveau Rapport national sur le phénomène de la traite des êtres humains en Moldova, qui a été consulté par les autorités publiques avec les ONG puis modifié conformément à leurs propositions. Ce rapport a été publié sur le site internet du gouvernement, si bien que toute personne intéressée peut le consulter. Il présente également les résultats obtenus par les ONG et les OI dans ce domaine. En outre, pour concrétiser la suggestion du GRETA concernant une évaluation indépendante, le Secrétariat permanent a embauché un expert national indépendant qu'il a chargé d'évaluer les politiques nationales en matière de prévention et de répression de la traite. Cette évaluation sera intégrée dans un rapport, qui se conclura bien entendu par des recommandations. Celles-ci seront axées sur l'amélioration de l'élaboration des politiques (*par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs*) et sur la méthodologie du suivi.
- Enfin, et c'est important, j'aimerais dire que nous avons transmis le projet de Plan d'action national de lutte contre la traite au gouvernement pour approbation. Il convient de préciser que le processus d'élaboration du nouveau plan d'action a été différent par rapport à ces dernières années et a comporté plusieurs étapes. Avec l'expert, le Secrétariat permanent a analysé et identifié les recommandations des rapports nationaux et internationaux, qu'il a décidé d'intégrer dans le premier projet de plan d'action national. Par la suite, une réunion des représentants de tous les organes publics, ONG et organisations internationales concernés a été organisée afin de discuter des objectifs et des activités permettant de résoudre les problèmes susmentionnés. Le processus complet a nécessité trois réunions de travail élargies et de nombreuses réunions bilatérales. En outre, le projet de nouveau plan d'action a été examiné lors de la réunion du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains qui s'est tenue le 27 mars 2012.
- La deuxième réunion du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains a eu lieu le 8 juin. Elle a été consacrée aux activités des 34 commissions régionales de lutte contre la traite des êtres humains. Elle a réuni tous les partenaires et a permis de discuter des futures priorités.

Nous estimons que le gouvernement a obtenu de bons résultats en matière de prévention et de lutte contre la traite et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se mobilisent dans ce domaine. Je vous lance un appel pour renforcer nos efforts communs car la solidarité demeure la meilleure réponse au phénomène de la traite.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe V :

Point 4 de l'ordre du jour : examen du rapport du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Roumanie

Déclaration de M. Romulus-Nicolae UNGUREANU, Directeur de l'Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains de Roumanie

La lutte contre la traite des êtres humains reste une **priorité politique** majeure pour la Roumanie. Le **cadre juridique** a été créé puis régulièrement amélioré pour satisfaire aux normes internationales les plus élevées dans ce domaine, selon une approche centrée sur les droits de l'homme.

Nous sommes conscients qu'une réponse gouvernementale efficace exige une démarche globale et coordonnée. C'est pourquoi nous avons accordé une attention particulière au renforcement de la **capacité des institutions nationales à combattre ce phénomène**, y compris aux relations entre les autorités centrales et les autorités locales. La société civile joue aussi un rôle important car elle complète, au besoin, les efforts gouvernementaux.

En mai 2011, l'**Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains** (ANITP) a été réorganisée et placée directement sous l'autorité du ministère de l'Administration et de l'Intérieur. Elle garde toutefois la charge de la coordination, de l'évaluation et du suivi au niveau national de la mise en œuvre des activités anti-traite et des politiques publiques en matière de protection et d'assistance aux victimes. En outre, elle poursuivra son travail régulier de sensibilisation du public à la traite des êtres humains et à ses conséquences.

Nous nous félicitons du travail attentif et du professionnalisme du GRETA lors de l'élaboration du rapport sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Roumanie. Cette activité de suivi a donné lieu à un **échange productif d'informations**, notamment pendant la visite sur place du 23 au 27 mai 2011.

Le rapport reconnaît les progrès globaux réalisés pour lutter contre la traite des êtres humains et la volonté politique des autorités roumaines d'améliorer le cadre juridique et institutionnel, tout en indiquant plusieurs domaines qui nécessitent des actions complémentaires.

Nous avons l'intention d'**utiliser les évaluations du GRETA de manière constructive** pour continuer à développer le système national de lutte contre la traite.

Les autorités roumaines restent ouvertes à la **poursuite du dialogue** avec le GRETA et les autres mécanismes internationaux compétents au service des victimes potentielles ou avérées de la traite.

Sans remettre en cause le bilan dressé dans le présent rapport, que nous jugeons conforme à ce qui a été réalisé, nous estimons que **plusieurs remarques**, présentées ci-dessous, sont nécessaires pour mieux rendre compte de la situation.

En ce qui concerne la Liste de propositions du GRETA figurant dans l'addendum à la Recommandation CP(2012)7 sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Roumanie

Para. 2

La Stratégie nationale de lutte contre la traite est en cours d'approbation par le gouvernement roumain. Sa préparation a exigé de suivre toutes les étapes procédurales prévues par la législation nationale en matière d'élaboration et d'adoption d'instruments normatifs.

Para. 3

La coordination et la coopération inter-institutionnelles, aux niveaux central et local, y compris la coopération avec les organisations non gouvernementales, sont au cœur du système national de lutte contre la traite.

Dans ce contexte, nous estimons que les recommandations du GRETA au paragraphe 3 ne devraient pas utiliser le mot « devraient » mais l'expression « devraient continuer à », de manière à rendre compte de la bonne pratique de partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile qui existe depuis la création de l'Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains.

Para. 6

La Roumanie tient à rappeler la création d'un Groupe parlementaire sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette structure a été établie en 2009 en vue de favoriser, par des moyens parlementaires, l'amélioration continue des activités des institutions nationales compétentes et de la société civile et de promouvoir les points de vue nationaux sur cette question au sein de l'UE et au niveau international. Le Groupe parlementaire a entrepris d'élaborer un rapport de suivi sur la situation des mesures anti-traite à l'échelle nationale. L'élaboration de ce document a donné lieu à une série d'enquêtes avec des représentants de toutes les institutions publiques et ONG compétentes. Ce rapport – qui est actuellement soumis à la procédure d'approbation parlementaire – peut être considéré comme un outil d'évaluation indépendant permettant de mesurer l'impact des politiques et des actions de lutte contre la traite, conformément à ce que prévoit le paragraphe 6.

Par ailleurs, nos autorités souhaitent souligner que la recommandation du GRETA à ce sujet devrait également tenir compte du fait que les ressources sont rares actuellement. La création d'une autre structure, distincte du Groupe parlementaire qui est déjà opérationnel et efficace, risque d'être coûteuse. Elle dupliquera ce qui existe déjà et ne peut être contesté sur le plan de l'indépendance vis-à-vis de l'action gouvernementale.

Para. 10

Le ministère de la Justice ne collecte pas mais analyse les données statistiques fournies par le ministère public et le Conseil supérieur de la magistrature. Par conséquent, la recommandation relative à la protection des données à caractère personnel n'est pas applicable dans ce cas.

Para. 22

Compte tenu des efforts déployés par les autorités roumaines pour apporter une assistance aux victimes de la traite et de leur détermination à améliorer la situation dans ce domaine, nous estimons que les recommandations du GRETA au paragraphe 22 ne devraient pas « exhorter » mais « inviter/appeler/encourager ».

Para. 27

Dans le cadre de l'aide juridique dont elles bénéficient, les victimes de la traite sont informées de leur droit à une indemnisation. C'est pourquoi nous estimons que les recommandations du GRETA au paragraphe 27 ne devraient pas « exhorter » mais « inviter », et plus précisément qu'elles ne devraient pas inviter à « renforcer » mais à « poursuivre ».

Para. 29

L'amélioration du cadre procédural de rapatriement des victimes de la traite fait partie des buts et objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la traite pour 2012-2016. Par conséquent, nous estimons que la recommandation ne devrait pas « exhorter » mais « inviter ».

Para. 37

Conformément à la Constitution nationale, la loi s'applique de manière égale et sans discrimination à tous les citoyens roumains. De ce fait, les agents publics ne sont pas exonérés de responsabilité pénale lorsqu'il s'avère qu'ils sont impliqués dans des infractions de traite. Aussi estimons-nous que la recommandation au paragraphe 37 ne devrait pas « exhorter » mais « inviter ». Nous estimons que nos autorités ont d'ores et déjà pris des mesures adéquates et opportunes dans ce domaine. Nous souhaiterions donc une autre formulation car le GRETA a généralisé son appréciation à partir d'un cas singulier, que nous avons rapidement traité et dont nous avons partagé l'expérience avec le Groupe.

Annexe VI :

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Members of the Committee of the Parties / Membres du Comité des Parties

ALBANIA/ALBANIE

M. Fatjon PENI
Représentant Permanent Adjoint
auprès du Conseil de l'Europe

ANDORRA/ANDORRE

M. Josep DALLERES
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe
[Apologised/Excusé]

ARMENIA/ARMÉNIE

Ms. Varduhi MELIKYAN
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Wolfgang-Lukas STROHMAYER
Deputy Permanent Representative,
Consul General
to the Council of Europe

AZERBAIJAN/ AZERBAÏDJAN

Mr Emin ASLANOV
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

BELGIUM/BELGIQUE

M. Alain COOLS
Vice-Président du Comité des Parties
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Zdenko MARTINOVIĆ
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

BULGARIA/BULGARIE

Mr Andrey TEHOV
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe

Mr Mihail BOZHKOV
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

CROATIA/CROATIE

Mr Ivan MINTAS
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

CYPRUS/CHYPRE

Mr Stavros HATZIYIANNIS
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

DENMARK/DANEMARK

Mr Claus VON BARNEKOW
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

Amalie BANG
Assistant
Permanent Representation
to the Council of Europe

FRANCE

Mme Mélanie BILOCQ
Adjointe au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA/ GÉORGIE

Mr Mamuka JGENTI
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe

Mr Irakli GIVIASHVILI
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Ana DOBORJGINIDZE
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

ICELAND/ ISLANDE

Ms Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

IRELAND/ IRLANDE

Mr James MOLONEY
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

ITALY/ ITALIE

Mr Sergio BUSETTO
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe

LATVIA/ LETTONIE

Ms Aiga LIEPINA
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe

LUXEMBOURG

M. Benjamin BOLLENDORFF
Stagiaire
Représentation Permanente
auprès du Conseil de l'Europe

MALTA/ MALTE

Mr Joseph LICARI
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe

REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mme Tatiana PÂRVU
Chair of the Committee of the Parties
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Lilia ILIES
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Ecaterina BEREJAN
Secretary of the National Committee for combating
Trafficking in Human Beings
State Chancery
CHISINAU
Moldova

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO

Ms Danica MARKOVIC
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

NETHERLANDS/ PAYS BAS

Mr Jan RADEMAKER
Deputy to the Permanent Representative
Legal adviser
to the Council of Europe

Ms Leonie HUIJBERS
Trainee
Permanente Representation
to the Council of Europe

Ms Hanneke LEEFF
Trainee
Permanente Representation
to the Council of Europe

NORWAY/ NORVÈGE

Mr Jo HØVIK
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Annichen VALLBERG
Trainee
Permanente Representation
to the Council of Europe

POLAND/ POLOGNE

Mr Robert DRZAZGA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

PORTUGAL

M. Luís B. SEQUEIRA
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Stelian STOIAN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

Mr George BULIGA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Mr Romulus-Nicolae UNGUREANU
Director of the National Agency
against Trafficking in Persons
București, Romania

SAN MARINO/ SAINT-MARIN

Mlle Michela BOVI
Représentante Permanente Adjointe
auprès du Conseil de l'Europe

SERBIA/ SERBIE

Ms Vanja RADONJIC RAKIC
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

SLOVAK REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms L'ubica ERDELSKÁ
Chargé d'Affaires a.i.
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

SLOVENIA/ SLOVÉNIE

Mr Damjan BERGANT
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Jana Mahorcič
Trainee
Permanent Representation
to the Council of Europe

SPAIN/ ESPAGNE

Mr Pedro JIMENEZ NACHER
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

SWEDEN/ SUÈDE

Mr Carl Henrik EHRENKRONA
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"/ « L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »

Ms Dragica ZAFIROVSKA
Chargé d'Affaires a.i.
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

UKRAINE

Mr Serhii SHEVCHUK
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

UNITED KINGDOM/ ROYAUME UNI

Mr Malcolm OSTLER
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

**Participants of the Committee of the Parties /
Participants du Comité des Parties****ESTONIA/ ESTONIE**

Ms Gea RENNEL
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[*Apologised/Excusée*]

FINLAND/ FINLANDE

Mr Pekka HYVÖNEN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
to the Council of Europe

GERMANY/ ALLEMAGNE

Mr Julius Georg LUY
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[*Apologised/Excusé*]

SWITZERLAND/SUISSE

M. Benedikt GUBLER
Représentant Permanent Adjoint
auprès du Conseil de l'Europe

M. Laurent KNUBEL
Responsable suppléant du Bureau de direction
Service de coordination contre la traite d'êtres humains
et le trafic de migrants (SCOTT)
Département fédéral de Justice et Police (DFJP)
Office fédéral de la Police (fedpol)
Etat-major
Bern

TURKEY/TURQUIE

Mr Ilker Okan SANLI
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

GREECE/ GRECE

M. Athanasios DENDOULIS
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
[*Apologised/Excusé*]

HUNGARY/ HONGRIE

Mr Ferenc ROBÁK
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[*Apologised/Excusé*]

LITHUANIA/ LITUANIE

Ms Ugnė MATULEVIČIENĖ
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

**COUNCIL OF EUROPE BODIES /
ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**COMMITTEE OF MINISTERS/
COMITÉ DES MINISTRES**

Ms Tatiana PÂRVU
Thematic Co-ordinator on Equality and Trafficking
Chair of the Committee of the Parties
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL
OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Mme Fatiha SAÏDI
Membre de la Commission sur l'égalité et la non
discrimination /Member of the Committee on Equality
and Non-Discrimination
Chairperson of the sub-committee on gender
equality/ Présidente de la sous-commission sur
l'égalité

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL
AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET
RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS /
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Silvia GRUNDMANN
Advisor to the Commissioner /
Conseillère au Commissaire

**GROUP OF EXPERTS ON ACTION AGAINST
TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS /
GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE
LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)**

Mr Nicolas LE COZ
President of GRETA

**CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-
GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE
COUNCIL OF EUROPE /
CONFERENCE DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Karin NORDMEYER
Zonta International Committee Chair
President UN Women NC Germany

**International Intergovernmental Organisations /
Organisations intergouvernementales
internationales**

**EUROPEAN UNION /
UNION EUROPÉENNE**

Mme Luisella PAVAN-WOOLFE
Ambassadeur
Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès du
Conseil de l'Europe

Secretariat / Secrétariat**Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction générale des Droits de l'homme et État de Droit****Secretariat of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA and the Committee of the Parties) / Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties)**

E-mail: Trafficking@coe.int
Fax: +33 388 41 27 05

Ms Petya NESTOROVA
Executive Secretary

Mr David DOLIDZE
Administrator

Mme Claudia LAM
Administratrice

Ms Carolina LASÉN DIAZ
Administrator

Mr Gerald DUNN
Administrator

Ms Ita MIRIANASHVILI
Administrator

Ms Rona STERRICKS
Principal Administrative Assistant
[Apologised/Excusée]

Ms Giovanna MONTAGNA
Administrative Assistant

Ms Melissa CHARBONNEL
Administrative Assistant

Ms Adisa BULIC
Administrative Assistant

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Ms Muriel GRIMMEISSEN
Co-Secretary of the Current Affairs Committee/
Cosecraire de la Commission des Questions
d'Actualité

**Parliamentary Assembly /
Secretariat of the Parliamentary Assembly**

Ms Elodie FISCHER, Co-Secretary
Committee on Equality and Non-Discrimination/
Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Interpreters / Interprètes

Ms Corinne McGEORGE
Ms Sylvie BOUX
Ms Isabelle MARCHINI